

## L'apprentissage de la fonction employeur

La complexification de la gestion des clubs, le souci d'apporter un encadrement sportif de qualité et la pression temporelle à laquelle sont constamment soumis les dirigeants bénévoles fait de la gestion des salariés un point crucial pour lequel il importe de se tenir à jour des connaissances en termes de management.

Lorsqu'un bénévoles devient administrateur ou membre du bureau d'une association qui emploie des salariés, il est alors directement confronté à des questions simultanées et auxquelles il n'a pas été préparé dans sa vie professionnelle.

- Etre en règle avec la législation du travail
- Connaître ses responsabilités
- Assurer le financement de postes salariés
- Obtenir des salariés de la structure le maximum d'efficacité
- Etablir les fiches de payes et régler les charges patronales
- Envisager de nouvelles embauches

Grâce aux outils informatiques et aux modèles de documents que nous apportons à nos stagiaires, l'apprentissage de la fonction employeur permet aux dirigeants bénévoles de mettre très rapidement en pratique un meilleur cadrage des actions des salariés, les principes de délégation contrôlée, l'utilisation d'indicateurs de suivi et d'anticipation économique, une planification des obligations de l'employeur pour mieux vivre sa mission d'employeur et améliorer les relations salariés / employeur.

### Objectifs

1. Connaître les principes fondamentaux de la législation du travail et savoir trouver les sources d'information.
2. Connaître ses responsabilités de dirigeant employeur.
3. Apprendre à déléguer et à contrôler pour une meilleure organisation du travail.
4. S'approprier les outils du management des salariés.
5. Pouvoir préparer une nouvelle embauche.

**Formation collective**

**1110 € HT**

Prix par personne

**Formation personnalisée, sur site**

**2390 € HT**

Pour un maximum de 10 personnes

#### **Public**

Dirigeants élus ou salariés des clubs sportifs ou membres des structures fédérales.

#### **Méthode**

Apports théoriques, démonstration par l'exemple, études de cas, exercices.

#### **Organisation**

2 journées (14 heures) ou 4 demi-journées sur un mois maximum.  
Intra ou inter associations.

### Programme

Les particularités de l'employeur bénévole

Les principes fondamentaux du droit du travail et de la sécurité sociale

Les principes de la convention collective nationale du sport

La responsabilité de l'association et du dirigeant bénévole

Les bases d'une bonne organisation, apprendre à déléguer et à contrôler

Utilisation pratique des outils et modèles pour le management des salariés

La préparation d'une nouvelle embauche

#### **Animateurs**

Thierry Nauleau, formateur, DESS Marketing & management du sport professionnel.

Alexandre Tronche, Avocat au barreau de Dijon, Master 2 des professions juridiques du sport.